



# MODALITES DE FONCTIONNEMENT DES COMMISSIONS ET SOUS- COMMISSIONS

Édition 2024

RUGBY EUROPE  
18 rue de la Pépinière - 75008 PARIS - FRANCE  
Tél. : +33 1 53 21 15 22  
Courriel : [secretariat@rugbyeurope.eu](mailto:secretariat@rugbyeurope.eu) - [www.rugbyeurope.eu](http://www.rugbyeurope.eu)



## TABLE DES MATIÈRES

1. DÉFINITIONS .....	3
2. INTRODUCTION ET OBJECTIF DES MODALITES DE FONCTIONNEMENT .....	3
3. ROLE DES COMMISSIONS ET SOUS-COMMISSIONS .....	3
3.1 Devoirs de la commission Rugby .....	3
3.2 Devoirs de la sous-commission féminine .....	4
3.3 Devoirs de la sous-commission Rugby à 7 .....	4
3.4 Devoirs de la sous-commission du développement .....	4
3.5 Devoirs de la sous-commission du bien-être des joueurs .....	4
3.6 Devoirs de la commission Légale et des règlements .....	5
3.7 Devoirs de la commission Commerciale .....	5
3.8 Devoirs de la commission Audit et risques .....	6
3.9 Nature et devoirs de la commission Disciplinaire .....	6
4. DEVOIRS ET RESPONSABILITÉS DES MEMBRES DES COMMISSIONS & SOUS-COMMISSIONS	6
5. RÉUNIONS, NOTIFICATION, ORDRE DU JOUR ET PROCÈS-VERBAUX .....	7
5.1 Fréquence des réunions .....	7
5.2 Préparation des réunions .....	7
5.3 Déroulement des réunions .....	8
5.4 Après les réunions .....	8
5.5 Collaboration avec le personnel .....	8
6. MODIFICATION DE CE DOCUMENT .....	8





## 1. DÉFINITIONS

Dans le document suivant, les termes utilisés ont la signification qui leur est attribuée dans la section définition des Statuts, sauf si un autre sens leur est explicitement attribué.

## 2. INTRODUCTION ET OBJECTIF DES MODALITES DE FONCTIONNEMENT

2.1 Pour rappel, les commissions et sous-commissions de Rugby Europe sont établis conformément aux Statuts.

2.2 Pour rappel, le rôle des commissions et des sous-commissions est indiqué à l'article 9 des Statuts.

2.3 Pour rappel, les commissions et sous-commissions sont supervisées par le Comité Directeur. Les membres de ces groupes ont des devoirs et des responsabilités. Des sanctions peuvent être appliquées à ceux qui ne respecteraient pas leurs obligations.

2.4 Le document suivant est destiné aux candidats ou aux membres des commissions et sous-commissions. Il a pour but de clarifier les modalités de fonctionnement des commissions et sous-commissions. Ses objectifs sont les suivants :

- a) Définir les tâches de chaque commission ou sous-commission.
- b) Clarifier les rôles et responsabilités des membres des commissions et sous-commissions afin d'améliorer leur niveau d'engagement, de renforcer la qualité des contributions et leur impact global.
- c) Fournir un cadre pour les opérations quotidiennes.

2.5 Ce document n'a pas vocation à être exhaustif. En cas de doute sur les modalités de fonctionnement des commissions et sous-commissions et/ou sur l'interprétation de ce document, il appartiendra au Conseil d'Administration de résoudre toute situation.

## 3. ROLE DES COMMISSIONS ET SOUS-COMMISSIONS

### 3.1 Devoirs de la commission Rugby

Sur les sujets liés aux Compétitions :

- a) Consolider des opinions des sous-commissions sur les sujets liés aux compétitions de Rugby Europe.
- b) Établir des recommandations concernant de possibles modifications des compétitions d'équipes nationales existantes et des réglementations régissant ces compétitions.
- c) Conseiller sur le format des compétitions qualificatives à la Coupe du monde.
- d) Échanger et rédiger des recommandations sur le calendrier des matchs internationaux.

Sur les sujets concernant la responsabilité sociale :

- e) Proposer une politique et des activités liées à la responsabilité sociale de Rugby Europe pour les groupes cibles suivants : Membres, officiels des Fédérations, joueurs, arbitres, supporters et médias.



Sur les sujets liés aux arbitres :

- f) Conseiller Rugby Europe et ses Membres sur la formation des arbitres et évaluer les initiatives stratégiques pour aider au recrutement, à la formation et au développement des arbitres.
- g) Faire des recommandations au Comité Directeur sur la composition du panel de sélection des arbitres de Rugby Europe.

Sur les sujets liés aux Commissaires de matchs & Directeurs des tournois :

- h) Échanger des vues sur les obligations actuelles des Commissaires de matchs et Directeurs des tournois.
- i) Rédiger des recommandations au Comité Directeur concernant de possibles modifications des fonctions des commissaires de matchs et des directeurs de tournois.

### **3.2 Devoirs de la sous-commission féminine**

- a) Échanger sur les sujets actuels liés au rugby féminin, en particulier les compétitions.
- b) Rédiger des recommandations concernant d'éventuelles évolutions des compétitions existantes et des réglementations qui leur sont applicables.
- c) Contribuer au contenu du programme des conférences et cours de rugby féminins.
- d) Faire des recommandations sur le calendrier international, incluant des propositions de coordination des compétitions des équipes nationales de Rugby Europe et World Rugby.
- e) Contribuer à rédiger et mettre en application des stratégies et programmes de développement du rugby pour les jeunes filles et les femmes.

### **3.3 Devoirs de la sous-commission Rugby à 7**

- (a) Échanger sur les sujets actuels liés au rugby à sept, en particulier les compétitions.
- (b) Faire des recommandations concernant d'éventuelles évolutions des compétitions existantes et des réglementations qui leur sont applicables.
- (c) Faire des recommandations sur le calendrier international, incluant des propositions de coordination des compétitions des équipes nationales de Rugby Europe et World Rugby.
- (d) Contribuer à rédiger et mettre en application des stratégies et programmes de développement du rugby à sept.

### **3.4 Devoirs de la sous-commission du développement**

- a) Superviser les programmes d'assistance/échange techniques de World Rugby et Rugby Europe au sein de ses Membres.
- b) Échanger sur les programmes actuels de formation et d'enseignement.
- c) Échanger sur les programmes de développement joueurs.
- d) Échanger sur les sujets actuels liés aux catégories de jeunes.
- e) Faire des propositions concernant les programmes destinés aux différentes catégories de jeunes.
- f) Échanger sur le rugby joué sur la plage, la neige et les nouvelles pratiques du rugby.
- g) Contribuer à rédiger et mettre en œuvre des stratégies et programmes de développement du rugby joué sur la plage, la neige et nouvelles pratiques du rugby.

### **3.5 Devoirs de la sous-commission du bien-être des joueurs**

La sous-commission bien-être des joueurs supervise, gère et contribue à tous les points liés au bien-être des joueurs au sein de Rugby Europe. En plus de s'assurer que les compétitions de Rugby Europe sont jouées dans un environnement sain et que la santé physique et mentale de



tous les joueurs est préservée, la sous-commission du Bien-être des joueurs est impliquée dans les sujets tels que : anti-dopage, recherche, formation médicale, prévention des blessures et premiers soins sur le terrain.

### 3.6 Devoirs de la commission Légale et des règlements

Sur les sujets liés aux règlements, les stades et de sécurité :

- a) Donner des conseils aux Membres sur les réglementations et normes de sécurité des stades pour les compétitions de Rugby Europe.
- b) Mettre en place une procédure de certification & de classement des stades de Rugby Europe.
- c) Contrôler les développements pertinents dans le domaine des stades et de la sécurité.
- d) Analyser les questions juridiques liées au rugby et conseiller Rugby Europe en conséquence.
- e) Contrôler et donner des recommandations, et mettre en application les réglementations de World Rugby liées aux règles du jeu au niveau des compétitions de Rugby Europe.
- f) Diffuser et conseiller nos Membres sur la mise en application des réglementations de World Rugby concernant les règles du jeu.

Sujets légaux & disciplinaires :

- g) Fournir des conseils juridiques sur les Statuts de Rugby Europe et les autres documents officiels, ainsi que sur les statuts et règlements de ses Membres quand ils le demandent.
- h) Fournir des conseils juridiques concernant les litiges impliquant Rugby Europe.
- i) Surveiller les évolutions du droit européen dans le domaine du sport en général et du rugby en particulier.
- j) Faire des recommandations concernant d'éventuelles modifications du code éthique / code de conduite de Rugby Europe.
- k) Échanger sur les questions disciplinaires.
- l) Faire des recommandations concernant d'éventuelles modifications des procédures disciplinaires de Rugby Europe.

Sur la résolution des Litiges :

- m) Nommer les arbitre(s).

### 3.7 Devoirs de la commission Commerciale

- a) Discuter de la stratégie de marketing sur les compétitions de Rugby Europe et soumettre des recommandations au Comité Directeur.
- b) Conseiller Rugby Europe sur ses relations avec ses différents partenaires marketing et médias.
- c) Encourager des échanges entre les Fédérations nationales sur les sujets marketing et médias.
- d) Suivre les évolutions de l'industrie sportive.
- e) Discuter des sujets communs à d'autres commissions qui concernent également les activités marketing et médias de Rugby Europe.
- f) Conseiller Rugby Europe sur les standards médias à appliquer sur ses événements, et sur la collaboration avec les médias dans le domaine des relations publiques.



- g) Cultiver une collaboration avec des organisations internationales dans le secteur des médias et du numérique.
- h) Suivre les évolutions du secteur des médias et du numérique et faire des propositions pour affronter les nouveaux défis.
- i) Traiter tous les problèmes liés aux médias concernant Rugby Europe et le rugby.

### **3.8 Devoirs de la commission Audit et risques**

- a) Faire une recommandation sur l'approbation des états financiers annuels de Rugby Europe et des entités associées au Comité Directeur et à l'Assemblée Générale.
- b) S'assurer que tous les risques liés à l'activité de Rugby Europe et à ses entités soient clairement identifiés et traités par le personnel de Rugby Europe.
- c) Faire une recommandation sur la désignation du commissaire aux comptes au Comité Directeur et l'Assemblée Générale.
- d) Contrôler les procédures en vigueur pour s'assurer que Rugby Europe respecte le droit français au niveau des normes financières et des autres exigences légales, d'assurance et de toutes les affaires de Rugby Europe.
- e) Traiter les autres questions qui peuvent lui être soumises de manière ponctuelle par le Comité Directeur.

### **3.9 Nature et devoirs de la commission Disciplinaire**

La commission Disciplinaire est une commission indépendante de Rugby Europe qui a été établie conformément aux statuts de Rugby Europe.

Ses missions sont de superviser, gérer et assurer l'exécution des processus et procédures disciplinaires à l'exception des sujets liés à l'adhésion qui seront eux gérés selon les règles établies dans le Parcours d'Adhésion. Afin d'éviter les doutes, à la fois les cas de mauvaise conduite et de jeu déloyal font partie du mandat de la commission Disciplinaire aussi bien en première instance qu'en appel.

## **4. DEVOIRS ET RESPONSABILITÉS DES MEMBRES DES COMMISSIONS ET SOUS-COMMISSIONS**

**4.1** Les présidents et les membres des commissions et sous-commissions ont les devoirs suivants :

- a) De respecter les différents documents composant le Corpus des Documents Officiels de Rugby Europe dont le Code d'Ethique.
- b) Après la nomination, signer une lettre de mission confirmant formellement l'acceptation des statuts de Rugby Europe et du présent document.
- c) Conformément aux statuts, de se conformer aux décisions prises par les instances dirigeantes de Rugby Europe.
- d) Conformément aux statuts, de respecter les objectifs fixés de temps à autre dans le plan stratégique.
- e) Conformément aux statuts, assister personnellement aux réunions de leur commission ou sous-commission et de participer activement aux discussions.
- f) Conformément aux statuts, exercer leurs fonctions au sein de leur commission ou sous-commission avec impartialité et transparence ; Et s'abstenir d'agir dans le seul intérêt de leur fédération.



**4.2** Les directives suivantes sont données aux membres des commissions et sous-commissions:

- a) Sous la direction de son président, chaque commission est encouragée à soutenir activement le Comité Directeur et à faire preuve de proactivité. Des réunions formelles seront organisées, mais cela ne doit pas empêcher les commissions et sous-commissions de tenir des réunions ou des discussions informelles.
- b) Sous la conduite de son président, chaque commission est libre de décider de sa propre méthodologie de travail à condition que le cadre imposé par les Statuts soit respecté.
- c) Des experts externes pourront être parfois utiles aux discussions des commissions et sous-commissions. Des experts externes peuvent donc être invités à participer à certaines réunions informelles ou formelles à condition que cela ait été discuté au préalable avec le Comité Directeur et/ou le Président de Rugby Europe et/ou le Directeur Général de Rugby Europe.

**4.3** Les directives suivantes sont données aux présidents des commissions et sous-commissions :

- a) Conformément aux statuts, les présidents des commissions ont un rôle important dans le processus de recrutement des membres de leurs commissions respectives. En collaboration avec le personnel, ils sont donc encouragés à mener des entretiens individuels avec les différents candidats et à tester leur motivation, leur engagement et leurs compétences.
- b) Les présidents des commissions devront veiller à ce que les membres de leur groupe restent engagés pendant toute la durée de leur mission.
- c) Les présidents évaluent régulièrement les performances de leur commission ou sous-commission et la qualité de ses contributions.

## **5. RÉUNIONS, NOTIFICATION, ORDRE DU JOUR ET PROCÈS-VERBAUX**

### **5.1** Fréquence des réunions

- a) Toutes les réunions des commissions se déroulent sous forme d'appels vidéo à distance.
- b) La commission du rugby se réunira trois (3) fois par an au printemps, à l'automne et en hiver.
- c) Tous les autres commissions et sous-commissions se réuniront deux (2) fois par année au printemps et à l'automne. Les dates et horaires des réunions seront décidés en fonction de la saisonnalité des activités de Rugby Europe.

### **5.2** Préparation des réunions

- a) Les dates des réunions sont proposées par le personnel et approuvées par le président de la commission.
- b) Les dates des réunions de chaque commission ou sous-commission seront communiquées aux membres du groupe au plus tard 30 jours à l'avance.
- c) L'ordre du jour des réunions est préétabli par le président et le secrétaire de la commission ou de la sous-commission. Le personnel peut ensuite y apporter des contributions. Une fois finalisé, et au plus tard 10 jours à l'avance, l'ordre du jour est communiqué aux membres de la commission.
- d) Les documents de support des réunions doivent être préparés par le personnel et envoyés dès que possible aux membres de la commission ou de la sous-commission.



### 5.3 Déroulement des réunions

- a) Le président de la commission ou de la sous-commission dirige la réunion avec l'appui du personnel.
- b) Les réunions des commissions et sous-commissions se dérouleront en anglais, sauf accord contraire du Président de Rugby Europe et/ou du Directeur Général.

### 5.4 Après les réunions

- a) Les procès-verbaux des réunions sont rédigés par le personnel et diffusés aux membres du groupe au plus tard 30 jours après la réunion.
- b) Les membres de la commission ou de la sous-commission doivent fournir leurs observations au plus tard 30 jours après réception du procès-verbal.
- c) Passé ce délai, le procès-verbal sera considéré comme définitif et partagé par le personnel avec les membres du Comité Directeur et tous les présidents des commissions et sous-commissions.
- d) A chaque Assemblée Générale, un rapport d'activité de chaque commission ou sous-commission sera présenté.

### 5.5 Collaboration avec le personnel

- a) Le Directeur Général de Rugby Europe nomme des membres du personnel pour chaque commission ou sous-commission afin de les aider dans leur travail.

## 6. MODIFICATION DE CE DOCUMENT

C'est une compétence du Comité Directeur de modifier ce document.

